



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale des Territoires
de Meurthe-et-Moselle

Service aménagement durable, urbanisme, risques
Unité prévention des risques

MARS 2013

Plan de Prévention des Risques Miniers Commune de VILLERUPT

Zonage PPRM

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 26 MAR. 2013
approuvant le PPRM

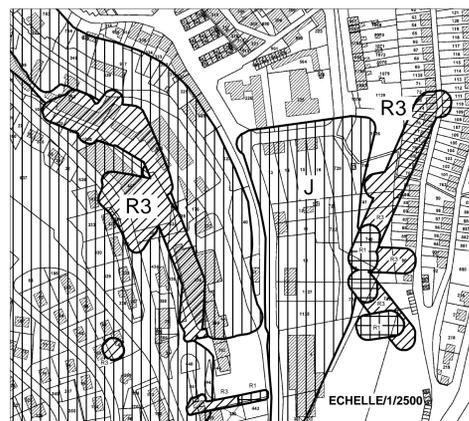
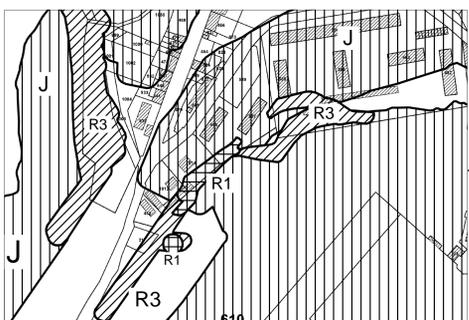
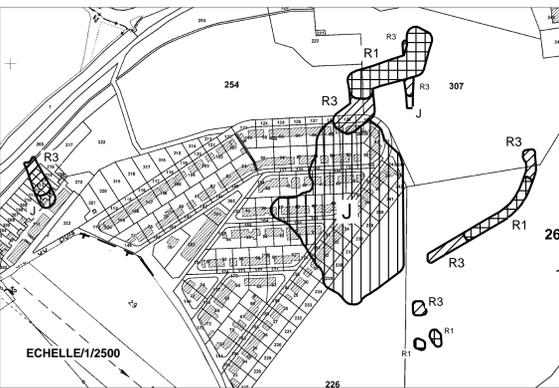
Pour le Préfet,
le Maire,
Jean-François RAFFY

ECHELLE : 1/5000

Fond :
BD Parcellaire IGN - 2007
Source : DREAL 04/2009

LEGENDE

-  R1
-  R2
-  R3
-  J



Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
 * Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR.
 * Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
 Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

